

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**

Dénomination : AUTO RETOUCH PEINTURE

n° de gestion : 2007B04333

n° d'identification : 501 472 765

n° de dépôt : A2012/013261

Date du dépôt : 30/08/2012

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du
22/08/2012



1597459



1597459

AUTO RETOUCH PEINTURE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Rue du Portugal
31140 PECHBONNIEU
501472765 RCS TOULOUSE

Dépôt
30/08/2012
N° de dépôt
2-7134333

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 août 2012

L'an deux mille douze, Le vingt deux août, A 9 heures,
Au siège social à PECHBONNIEU,

Monsieur Yvan GALY, demeurant 2 Rue du Portugal - 31140 PECHBONNIEU, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la société AUTO RETOUCH PEINTURE, associé unique et seul gérant de ladite Société, a pris les décisions suivantes relatives :

- à l'extension de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social aux activités de négociant véhicule occasion et neufs, import-export de véhicule et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

- Réparation carrosserie peinture automobiles
- Négociant véhicule occasion et neufs, import-export de véhicule

Le reste de l'article demeure inchangé.

SECONDE DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Yvan GALY,
Gérant associé unique,

